

Frais de déplacement & frais de mission

Conformément à l'engagement du Ministre de l'action et des comptes publics, la DGAFP a réuni en groupe de travail les organisations syndicales représentées au CSFPE, sur le sujet des frais de déplacement et de mission. L'UNSA a demandé des évolutions réglementaires et financières permettant de mieux tenir compte des réalités rencontrées par les agents lors de leurs missions et déplacements et tenir compte de la réalité du coût de la vie et de son augmentation ces dernières années.

Une négation permanente de la réalité

Les points particuliers évoqués lors de cette première séance ont été l'hébergement, les repas, le transport, l'indemnité kilométrique vélo et la prise en compte de la situation de handicap.

L'hébergement

La DGAFP annonce des prix constatés de nuitée entre 60 et 70 € en province, et de 90 à 100 € sur Paris et les grandes villes.

L'UNSA a mis en avant son exigence de voir les taux de remboursement relevés pour les mettre en adéquation avec l'offre du marché.

Les repas

Le remboursement forfaitaire des repas se monte à 15,25 € depuis ... 2002 !! et l'indemnité est réduite de 50% si un restaurant administratif est disponible.

De nombreuses demandes ou remarques ont été faites sur le sujet : absence d'indemnité de petit-déjeuner lors d'une mission nécessitant un départ très tôt le matin, tarifs de restaurants administratifs plus élevés que l'indemnité réduite, indemnité trop faible surtout pour le repas du soir, délais de remboursement trop longs...

L'UNSA a mis en avant les résultats d'un simulateur d'inflation, qui montre que le prix de la restauration a augmenté de 19% depuis 2002.

L'UNSA demande, en conséquence, une augmentation de la base de remboursement au minimum à ce niveau.

Les frais de transport

L'utilisation d'un véhicule personnel pour effectuer des déplacements professionnels est autorisée si l'intérêt du service le justifie (économie, gain de temps appréciable, absence de moyens de transport en commun...).

Pour être indemnisé, il faut remplir un certain nombre de conditions (souscrire une assurance comprenant une garantie professionnelle, avoir l'accord de son responsable hiérarchique, présenter des justificatifs de frais de stationnement et de péage).

L'indemnisation s'effectue sur la base d'indemnités kilométriques, dont le montant varie selon la puissance du véhicule et la distance parcourue et que la DGAFP estime correct.

L'UNSA a interrogé la DGAFP sur les raisons pouvant expliquer les différences entre, d'une part le barème de remboursement des frais kilométriques et, d'autre part le barème kilométrique applicable par l'administration fiscale pour la déduction des frais réels en matière d'impôt sur le revenu.

La DGAFP n'a pas apporté de réponse satisfaisante, tout en précisant que le gouvernement n'avait pas l'intention d'appliquer le barème « fiscal » au remboursement des frais kilométriques.

L'indemnité kilométrique vélo

Les OS présentes au GT ont demandé des explications à la DGAFP sur le fait que le décret instituant une indemnité kilométrique vélo, présenté au CCFP d'avril 2017 et adopté à l'unanimité, n'est toujours pas publié.

Celle-ci a indiqué que les ministères estiment les charges de gestion du dispositif trop lourdes et n'envisagent donc pas d'y adhérer !! La DGAFP réfléchit en conséquence à un dispositif plus simple.

La prise en compte de la situation de handicap

L'UNSA a appelé l'attention de la DGAFP sur la nécessité d'arrêter des dispositions particulières en matière de frais de mission des agents en situation de handicap (par ex. la possibilité de dépasser le barème de remboursement si l'agent a besoin d'une chambre adaptée, la possibilité de prendre un taxi plutôt que les transports en commun, la prise en charge des frais d'un accompagnant...).

La DGAFP a indiqué qu'elle allait étudier cette question.

Pour la DGAFP, les difficultés liées à l'hébergement pourraient faire l'objet de propositions d'amélioration mais, arguant des contraintes budgétaires, elle n'en prévoit pas sur les niveaux de remboursement des repas et de l'indemnité kilométrique...

... comme si les prix de la restauration n'avaient pas augmenté depuis presque 20 ans !!